# **PRÉSENTATION**

## de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité!

#### LA MISSION STÉPHANE BERN

Ce projet a été sélectionné dans le cadre de la Mission Stéphane Bern, dont l'objectif est d'inventorier et de sauvegarder des éléments de patrimoine en péril sur toute la France.





MÉCÈNE DE LA FONDATION DU PATRIMOINE



## Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. I

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Corse dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impòt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impòt.

## **CONTACTS**



#### **FONDATION DU PATRIMOINE**

Délégation Corse
Maison des Associations
Rue du Dr Morucci
20200 Bastia
04 95 38 84 83
corse@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur



#### ASSOCIATION DU COUVENT DE MARCASSU

Couvent de Marcassu 20225 Cateri 06 31 11 72 32 lerosierdelannonciation@gmail.com



# de donne!

POUR LA RESTAURATION DU

# Couvent de Marcassu

Cateri



## LE PROJET

## Description



## **UN PEU D'HISTOIRE...**

Fondé il y a 400 ans, en 1621, le couvent a été bâti sur les ruines d'une ancienne commanderie au village de Cateri. L'édifice domine toute la plaine d'Aregno. Il aura fallu en tout deux siècles grâce au soutien de nombreux habitants des villages pour achever cet imposant édifice religieux de plus de 1500 m2.

Lieu hautement spirituel, le couvent est habité pendant près de 350 ans par les Franciscains, puis 20 ans par des bénédictins, et continue aujourd'hui sa vocation de "maison de prières" avec l'installation en 2020 d'une communauté de religieuses "Le Rosier de l'Annonciation". Le 1er juin 2020, jour du renouvellement des voeux des soeurs au couvent, la source - donnée à vie en 1642 par une famille voisine - s'est remise à couler abondamment dans les jardins du couvent pour irriguer le potager des soeurs. L'évêque d'Ajaccio l'a bénie ce jour là. Celle-ci ne coulait plus depuis de nombreuses années, comme pour annoncer un bel avenir au couvent!

#### LE PROJET DE RESTAURATION

Le couvent est un magnifique monument, mais le toit est sérieusement dégradé. On y constate des infiltrations d'eau, entraînant la détérioration des cellules des soeurs, et des pièces à vivre. La charpente est fragile, et l'isolation défectueuse : les 3/4 de la toiture sont à restaurer.

#### LE PROJET DE VALORISATION

En aidant le couvent à la rénovation du toit, les religieuses du Rosier de l'Annonciation, pourront continuer à s'inscrire dans la longue traditions des religieux, franciscains pour la plupart, passés avant elles. Le couvent a pour mission d'être :un lieu de prières, un lieu d'accueil, un lieu d'éducation, un lieu culturel et enfin un lieu de formation.

Après 400 ans, le couvent continuera de rayonner!

Montant des travaux	617 406 €
Objectif de collecte	80 000 €
Début des travaux	2021



## **BON DE SOUSCRIPTION**

## Dui, je fais un don pour aider la restauration du

## Couvent de Marcassu

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

#### Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/74729 ou en flashant le QR code ci-contre. Je télécharge mon recu fiscal directement su



Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.

## Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine

Couvent de Marcassu

Le montant de mon don est de €	
Nom ou Société :	
Adresse:	
Code postal : Ville :	
E-mail :	
Téléphone :	

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.\*

# ▶ Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

□ sur le revenu □ sur la fortune immobilière □ sur les sociétés

Exemples de dons	50€	200€	500€
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17€	68€	170€
	(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50€	125€
	Réduction d'impôt à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20€	80€	200€
	Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT		

<sup>\*</sup>Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case